

CONDITIONS GÉNÉRALES

DEL F-DALF

Uniquement pour les sessions organisées par l'Alliance française de Bruxelles-Europe



Alliance Française
Bruxelles-Europe
Centre Européen de Langue Française

Généralités

- Le DELF Prim s'adresse aux enfants scolarisés dans l'**enseignement primaire**.
- Le DELF Junior s'adresse aux adolescents scolarisés dans l'**enseignement secondaire**.
- Le DELF Tout public et le DALF s'adressent aux **adultes à partir de 18 ans**.

Inscription

- Toute inscription est nominative et non transférable.
- Toute inscription doit être effectuée à l'accueil de l'Alliance française de Bruxelles-Europe dans les périodes d'inscriptions établies. Les candidats résidant à l'étranger qui souhaitent s'inscrire à distance doivent compléter la procédure et régler le paiement au plus tard une semaine avant la clôture des inscriptions.
- Les changements de niveau, les remboursements et les reports de session ne seront pas acceptés après la clôture des inscriptions.
- Seuls les candidats inscrits à un cours de l'AFBE au moment de l'inscription à un examen du DELF-DALF pourront bénéficier du tarif préférentiel (hors programmes subventionnés et atelier de préparation aux examens).
- Après avoir complété l'inscription à la réception de l'Alliance française de Bruxelles-Europe, le candidat est tenu d'envoyer un courriel de confirmation le jour même de l'inscription à examens@alliancefr.be. Sur ce courriel doivent figurer :

Nom(s) de famille / Prénom(s) (séparés par une barre et tels qu'ils apparaissent sur la pièce d'identité)
Niveau du DELF-DALF choisi (en spécifiant si c'est « Prim », « Junior » ou « Tout public »)
Ancien code candidat (si le candidat a déjà passé un examen du DELF-DALF)
Adresse pour l'envoi du diplôme (le candidat doit communiquer les éventuels changements d'adresse)
Numéro de portable

Convocation

- Les dates figurant sur le site web de l'AFBE et sur le formulaire d'inscription correspondent aux épreuves collectives. **L'épreuve orale individuelle aura lieu la même semaine que l'épreuve collective.**
- Les candidats recevront une convocation par courriel après la clôture des inscriptions. Si le candidat ne reçoit pas sa convocation au plus tard deux semaines avant l'épreuve collective, il doit contacter le centre d'examens par courriel (examens@alliancefr.be) ou par téléphone (au 02/788.21.60).
- Les candidats doivent prendre les dispositions nécessaires afin de respecter les dates et horaires des épreuves mentionnés sur la convocation. En cas de retard le jour de l'examen, les candidats ne seront pas autorisés à composer.

Examens

- Le candidat devra présenter une **pièce d'identité officielle** valable le jour de l'examen (les photocopies ne seront pas acceptées).
- Seuls les stylos (bille ou encre) de couleur noire sont autorisés pour composer (pas de crayon ni de fluo).
- Pendant la durée de l'épreuve, il est interdit aux candidats de communiquer entre eux ou avec l'extérieur et d'échanger du matériel (stylos, règles,...). Toute tentative de fraude sera pénalisée.

Résultats et diplômes

- Le centre d'examens enverra un courriel aux candidats pour leur communiquer que les attestations provisoires de réussite sont disponibles.

- Les candidats sont tenus de retirer les attestations à l'accueil du centre d'examens ou de les solliciter par courriel, ainsi que de signaler les éventuelles corrections d'état civil dans un délai d'une semaine à compter du jour de la communication des résultats par courrier électronique. Toute correction reportée après cette date, et qui impliquera dès lors la réédition de votre diplôme, vous sera facturée au prix de 20 €.
- Les candidats souhaitant introduire une réclamation concernant les résultats disposent d'un délai d'un mois à compter de la date de communication des résultats par courrier électronique. La réclamation doit se faire par écrit à l'attention du jury DELF-DALF.
- Les candidats autorisent l'envoi des diplômes par courrier recommandé et sont responsables de l'adresse fournie. En cas de retour du courrier, le diplôme sera archivé à notre établissement. Les frais d'un nouvel envoi seront à charge du candidat.